

**ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE**

REF : 033/DO/SDT/DEPRA/CP/2022

Relizane : 16/11/2022

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise MOKHFI Bouabdellah
Adresse : Rue Dridi Mohamed 365 Ammi Moussa –W. Relizane

Objet : 2^{ème} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 23/2022 du 22.05.2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 100 du 26/05/2022, relatif aux travaux à la Cité DASS Sidi Mhamed Benali, il a été constaté :
Abandonnement de chantier.

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure pour la douzième fois afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Relizane
Mr. DJIDJELLI Salim